



Actualités OFS

BFS Aktuell

Attualità UST

02 Territoire et environnement

Neuchâtel, avril 2016

Comptes des impôts liés à l'environnement

Recettes des impôts sur les agents énergétiques fossiles

De 1995 à 2014, les recettes des impôts sur les carburants et les combustibles fossiles sont passées de 4,4 à 5,8 milliards de francs, augmentant de 34%, à prix courants, soit plus lentement que le produit intérieur brut (PIB) ou que les dépenses de consommation finale des ménages. Durant cette période, la part de ces recettes payée par l'économie, rapportée au PIB, a reculé de 0,4% à 0,3%. Celle payée par les ménages, rapportée à leurs dépenses de consommation finale, est restée stable et s'élevait à environ 0,9%.

De 1995 à 2014, le total des recettes des impôts liés à l'environnement a progressé de 65%, passant de 6,5 à 10,7 milliards de francs, à prix courants¹. En 2014, ces recettes provenaient à 58% d'impôts sur l'énergie, à 40% d'impôts sur les transports et à 2% d'impôts sur les émissions. Les impôts liés à l'environnement sont prélevés sur des biens et des services dommageables pour l'environnement. Ils en augmentent donc le prix, et peuvent inciter les producteurs et les consommateurs à tenir compte des conséquences de leurs choix, conformément au principe du pollueur-payeur.

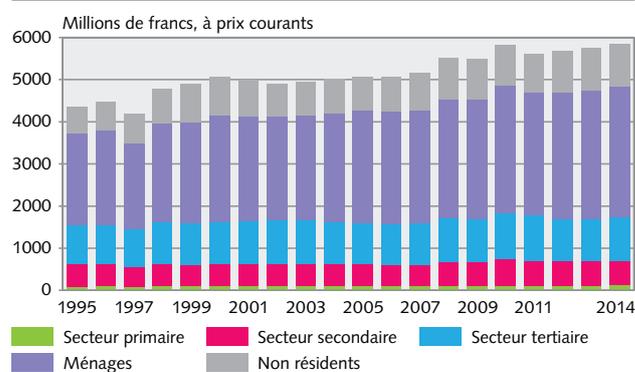
Plus de la moitié des recettes des impôts environnementaux proviennent des énergies fossiles

Les impôts sur les agents énergétiques fossiles représentent plus de 94% des recettes des impôts sur l'énergie et, donc, plus de la moitié du total des recettes des impôts liés à l'environnement. Ils sont prélevés sur les carburants et les combustibles fossiles. Ils comprennent l'impôt et la surtaxe sur les huiles minérales ainsi que la taxe CO₂ sur les combustibles fossiles.

Une moitié de l'impôt sur les huiles minérales alimente le budget fédéral ordinaire, l'autre moitié et l'intégralité de la surtaxe alimentent le financement spécial pour la circulation routière. En 2014, environ deux tiers de la taxe CO₂ ont été redistribués aux ménages et aux entreprises, le dernier tiers a bénéficié au Programme Bâtiments et au fond de technologie.

De 1995 à 2014, les recettes² des impôts sur les carburants et les combustibles fossiles ont augmenté de 34%, passant de 4,4 à 5,8 milliards de francs (G 1). La part payée par l'économie est passée de 1,6 à 1,7 milliard de francs, celle des ménages de 2,2 à 3,1 milliards de francs. Le solde est payé par les entreprises et les ménages ne résidant pas en Suisse³.

Recettes des impôts sur les agents énergétiques fossiles G 1



Source: OFS – Comptabilité environnementale

© OFS, Neuchâtel 2016

¹ Les variables monétaires sont ici toujours présentées à prix courants.

² Les recettes des impôts environnementaux sont enregistrées hors TVA.

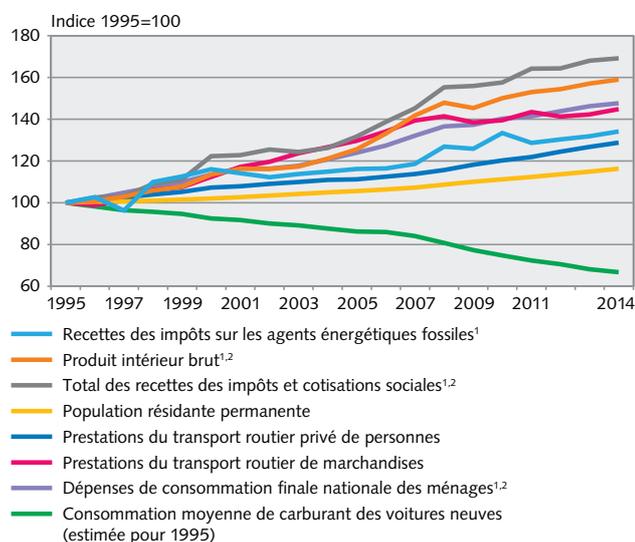
³ La ventilation par acteur économique repose sur des estimations.

Contexte socio-économique

La hausse des recettes des impôts sur les carburants et les combustibles fossiles survient dans un contexte de croissance plus large (G2). De 1995 à 2014, la population résidente s'est accrue de 17%, passant de 7,1 à 8,2 millions d'habitants. La mobilité aussi a augmenté, avec une hausse de 29% du transport routier de personnes et de 45% du transport routier de marchandises. La consommation moyenne de carburant des voitures neuves a quant à elle reculé de 33%. Les recettes du total des impôts et contributions sociales ont progressé de 69%, soit plus vite que celles des impôts sur les carburants et les combustibles fossiles (+34%). Le produit intérieur brut (PIB) a quant à lui augmenté de 59% et les dépenses de consommation finale des ménages de 48%.

Contexte socio-économique

G 2



¹ A prix courants ² Chiffres provisoires pour 2013 et 2014

Sources: OFS – Comptabilité environnementale, CN, STATPOP, PV-L, STM; OFEN – Statistiques des voitures neuves © OFS, Neuchâtel 2016

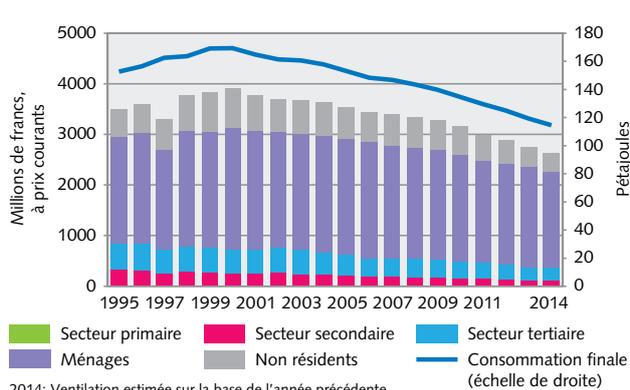
Dans ce contexte de croissance, la part des recettes des impôts sur les carburants et combustibles fossiles payée par l'économie, rapportée au PIB, a reculé de 0,4% à 0,3% de 1995 à 2014. Celle payée par les ménages, rapportée à leurs dépenses de consommation finale, est restée stable et s'élevait à environ 0,9%. La charge fiscale que représentent ces impôts pour les entreprises a donc reculé tandis qu'elle est restée stable pour les ménages.

Les recettes fiscales provenant de l'essence diminuent

De 1995 à 2014, les recettes de l'impôt et de la surtaxe sur les huiles minérales provenant de l'essence ont reculé de 24%, passant de 3,5 à 2,6 milliards de francs (G3). Pendant cette période, les recettes provenant des ménages ont reculé de 12%, passant de 2,1 à 1,85 milliard de francs. Leur part dans le total a par contre progressé de 60% à 72%. Les recettes générées par l'économie ont quant à elles reculé de 58%, passant de 850 à 360 millions de francs tandis que leur part baissait de 24% à 14%. Enfin, une partie des recettes provient d'entreprises et de

Recettes et consommation finale d'essence

G 3



Sources: OFS – Comptabilité environnementale; OFEN – Statistique globale de l'énergie

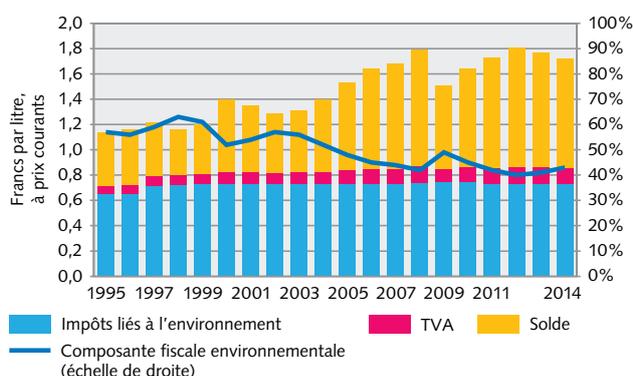
© OFS, Neuchâtel 2016

ménages ne résidant pas en Suisse. Elles ont reculé de 31%, passant de 540 à 380 millions de francs. Leur part dans le total a baissé de 16% à 14%.

L'évolution des recettes dépend de la quantité d'essence achetée et du taux d'imposition pratiqué. Au cours de la période considérée, la consommation d'essence a reculé de 25%, passant de 150 à 110 pétajoules (PJ). Le taux d'imposition est par contre resté quasiment inchangé. Il était de 73 centimes par litre⁴ en 2014 (G4). Le prix de l'essence à la pompe a quant à lui fluctué, passant de 1,14 franc par litre en 1995 à 1,72 franc par litre en 2014. La composante fiscale environnementale sur l'essence a donc reculé de 57% à 43% au cours de la période observée. Elle est toutefois remontée depuis, suite à la baisse du prix de l'essence.

Prix et composante fiscale environnementale de l'essence

G 4



Sources: OFS – Comptabilité environnementale, IPC

© OFS, Neuchâtel 2016

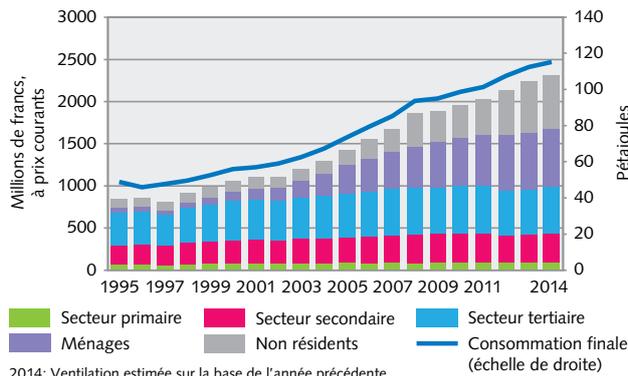
Les ménages boostent les recettes fiscales du diesel

Les recettes de l'impôt et de la surtaxe sur les huiles minérales provenant du diesel ont presque triplé, passant de 0,8 à 2,3 milliards de francs de 1995 à 2014 (G5). Durant cette période, le parc de voitures de tourisme à moteur diesel a plus que décuplé. Les recettes provenant des ménages ont été multipliées par 14, passant de 50 à 700 millions de francs tandis que leur part dans le total progressait de 6% à 30%. Celles de l'économie ont quant à elles augmenté

⁴ Essence sans plomb 95

Recettes et consommation finale de diesel

G 5



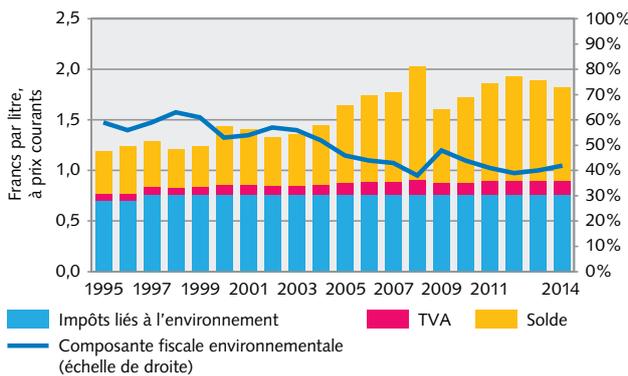
Sources: OFS – Comptabilité environnementale; OFEN – Statistique globale de l'énergie © OFS, Neuchâtel 2016

de 43%, passant de 690 à 990 millions de francs. Leur part dans le total a reculé de 82% à 43%. Enfin, les recettes provenant des entreprises et ménages non-résidents a sextuplé, passant de 100 à 630 millions de francs. Leur part dans le total a augmenté de 12% à 27%.

L'évolution des recettes dépend de la quantité de diesel achetée et du taux d'imposition pratiqué. Au cours de la période considérée, la consommation de diesel a augmenté de 135%, passant de 50 à 120 PJ. Le taux d'imposition est resté quasiment inchangé. Il se montait à 76 centimes par litre en 2014 (G6). Le prix du diesel à la pompe a quant à lui fluctué, passant de 1,19 franc par litre en 1995 à 1,82 franc par litre en 2014, ce qui implique que la composante fiscale environnementale a aussi diminué pour ce carburant, passant de 59% à 42% au cours de la période observée. Elle est toutefois remontée depuis, suite à la baisse du prix du diesel.

Prix et composante fiscale environnementale du diesel

G 6



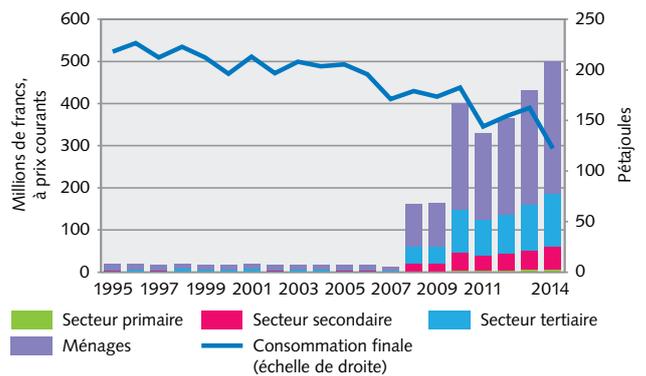
Sources: OFS – Comptabilité environnementale, IPC © OFS, Neuchâtel 2016

Plus de 60% des recettes fiscales du mazout proviennent des ménages

De 1995 à 2007, les recettes de l'impôt sur le mazout se sont élevées à moins de 20 millions de francs par an (G7). Elles ont progressé dès 2008 suite à l'introduction de la taxe d'incitation sur le CO₂ prélevée sur les combustibles fossiles comme le mazout. En 2014, elles étaient estimées à 500 millions de francs. De 2008 à 2014, les parts payées par l'économie et par les ménages sont restées stables. Elles s'élevaient à environ 38% respectivement 62%.

Recettes et consommation finale de mazout

G 7

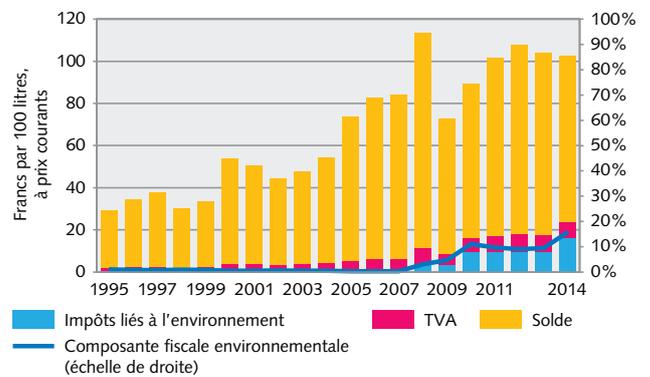


Sources: OFS – Comptabilité environnementale; OFEN – Statistique globale de l'énergie © OFS, Neuchâtel 2016

La consommation d'énergie de chauffage dépend notamment des conditions météorologiques. Tout en fluctuant, la consommation de mazout a globalement reculé de 44%, passant de 220 à 120 PJ de 1995 à 2014. En 2014, le taux d'imposition du mazout s'élevait à 16 francs par 100 litres (G8). Au fil des variations annuelles, son prix de vente⁵ est passé de 29 à 103 francs par 100 litres de 1995 à 2014. La composante fiscale environnementale a augmenté, passant de 1% à 16% au cours de la période observée. Elle a continué à croître depuis, suite à la baisse du prix du mazout. L'accélération du recul de la consommation observée à partir de 2008 semble refléter, en partie du moins, l'effet incitatif de la taxe CO₂.

Prix et composante fiscale environnementale du mazout

G 8



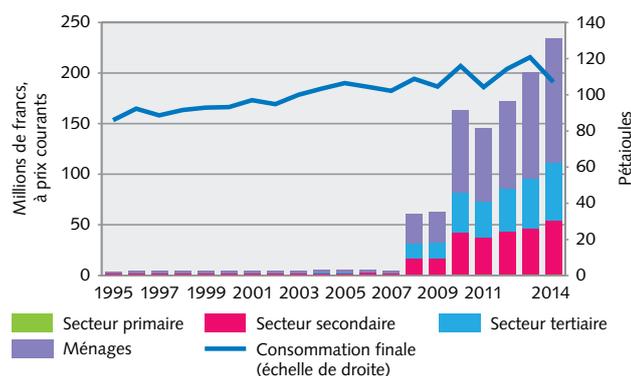
Sources: OFS – Comptabilité environnementale, IPC © OFS, Neuchâtel 2016

⁵ Pour l'achat de 1501 à 3000 litres de mazout.

Economie et ménages contribuent à égalité aux recettes fiscales sur le gaz naturel

De 1995 à 2007, les recettes de l'impôt sur le gaz naturel sont restées inférieures à 6 millions de francs par an (G 9). Elles ont progressé dès 2008 suite à l'introduction de la taxe d'incitation sur le CO₂ prélevée sur les combustibles fossiles comme le gaz naturel. En 2014, elles étaient estimées à 230 millions de francs. De 2008 à 2014, la part de ces recettes payée par l'économie est passée de 48% à 52%, celle payée par les ménages prenant le chemin inverse, de 52% à 48%.

Recettes et consommation finale de gaz naturel G 9

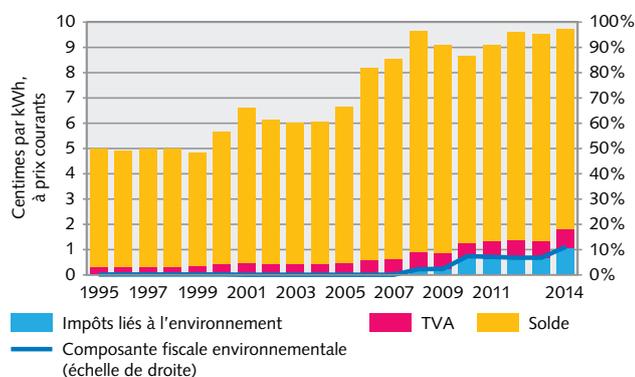


2014: Ventilation estimée sur la base de l'année précédente

Sources: OFS – Comptabilité environnementale; OFEN – Statistique globale de l'énergie © OFS, Neuchâtel 2016

La consommation d'énergie de chauffage dépend notamment des conditions météorologiques. Tout en fluctuant, la consommation de gaz naturel a progressé de 23%, passant de 90 à 110 PJ de 1995 à 2014. En 2014, le taux d'imposition du gaz naturel se montait à 1,1 centime par kWh (G 10). Son prix de vente⁶ a quant à lui oscillé d'une année à une autre, passant de 5 à 10 centimes par kWh de 1995 à 2014, ce qui fait que la composante fiscale environnementale a augmenté pour ce combustible, passant de moins de 1% à 11% au cours de la période observée.

Prix et composante fiscale environnementale du gaz naturel G 10



Sources: OFS – Comptabilité environnementale, IPC © OFS, Neuchâtel 2016

⁶ Type de consommation III: 50'000 kWh

La comptabilité environnementale

Les présentes analyses se fondent sur des données tirées des comptes des impôts liés à l'environnement. Cette statistique est réalisée dans le cadre des comptes de l'environnement, qui se fondent sur le Système de la comptabilité environnementale et économique intégrée de l'ONU. Les comptes de l'environnement complètent la comptabilité nationale d'une dimension environnementale en respectant ses concepts, définitions, classifications et règles comptables. Ils permettent ainsi de mettre en évidence les interactions entre l'environnement et l'économie.

Note méthodologique

Les comptes des impôts liés à l'environnement renseignent sur les recettes de ces impôts, par acteur économique. Les impôts liés à l'environnement sont des versements obligatoires à l'Etat, sans contrepartie individuelle, dont la base de calcul est une unité physique ayant un impact négatif avéré sur l'environnement. Peu importe que l'impôt en question ait été créé dans le but de protéger l'environnement, dans le but de produire des recettes pour protéger l'environnement, dans un but fiscal ou dans un autre but. Pour des questions de comparabilité nationale et internationale, seuls les impôts considérés comme tels par les comptes nationaux sont pris en compte, et non les autres types de prélèvements fiscaux liés à l'environnement, comme les redevances versées en contrepartie d'une prestation individuelle de l'Etat. Les recettes des impôts liés à l'environnement sont calculées nettes de TVA, mais incluent les coûts administratifs liés à leur collecte. Les remboursements ou exonérations d'impôts, dont peuvent bénéficier certaines entreprises, sont pris en compte; ils ne le sont toutefois pas dans la consommation finale des carburants et des combustibles considérés. Lorsque les informations sur la ventilation par branche ou par combustible (mazout et gaz naturel) ne sont pas disponibles, des estimations sont effectuées. Au niveau international, les impôts liés à l'environnement se répartissent en quatre catégories: les impôts sur l'énergie, sur les transports, sur les émissions et sur les ressources (cette catégorie d'impôts n'existe pas en Suisse). Les comptes des impôts liés à l'environnement se basent sur la méthode d'Eurostat.

Lien: www.statistique.ch → Thèmes → Espace, environnement → Comptabilité environnementale → Prélèvements fiscaux liés à l'environnement

Impressum

Editeur: Office fédéral de la statistique (OFS)

Conception, rédaction: Chiara Calabrese

Layout: DIAM, Prepress/Print

Traductions: Services linguistiques OFS, **langues:** disponible comme fichier PDF (ou sous forme imprimée) en français, en allemand, en italien et en anglais

Renseignements: Office fédéral de la statistique, Section Environnement, développement durable, territoire, Chiara Calabrese, tél. 058 463 67 35, umwelt@bfs.admin.ch

Numéro de commande: 1484-1400, gratuit

Commandes: tél. 058 463 60 60, fax 058 463 60 61, order@bfs.admin.ch